Cinquante deuxième année. - N ° 247 A Jeudi 27 décembre 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1434

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

398 621 102 RCS Lille Métropole.
NORTIA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Sigle : NORTIA.
Capital : 2007786.65 EUR.
Adresse : 215, avenue le Notre, 59100 Roubaix.
Précédent propriétaire : 398 621 102 RCS Lille Métropole. **NORTIA.** 519 995 450 RCS Paris. **SELECTION 1818.**
Date de commencement d'activité : 21 décembre 2018.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet d'apport partiel d'actif, Société apporteuse : SELECTION 1818, Forme : Société Anonyme, Adresse du siège : 23 rue Royale 75008 Paris, Capital : 1 575 030 €, Numéro unique d'identification : 519 995 450, Lieu d'immatriculation : RCS PARIS, Société Bénéficiaire : NORTIA, Forme : Société par actions simplifiée, Adresse du siège : 215 avenue Le Nôtre 59100 Roubaix, Capital : 2 007 786,65 €, Numéro unique d'identification : 398 621 102, Lieu d'immatriculation : RCS Lille Métropole, Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : Actif : 15 324 242,91 €, Passif : 9 495 319,43 €, Actif Net Provisoire Apporté : 5 828 923,48 €, Rapport d'échange des droits sociaux : NEANT, Montant prévu de la prime d'apport : La différence entre le montant de l'Actif Net Provisoire Apporté (soit un montant de 5 828 923,48 €) et le montant de l'augmentation de capital de la Société Bénéficiaire (soit un montant de 801 389,68 €) constitue une prime d'apport ressortant à la somme de 5 027 533,80 € Date du projet commun d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions 21/12/2018 Opposition : les créanciers peuvent faire opposition dans les conditions prévues par la loi. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Le 21/12/2018 au greffe du tribunal de commerce de Paris et de Lille Métropole..